



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Eastern and Southern African Regional Office/Bureau régional Afrique orientale et australe

Réf. ES AN 1/6 - 0753

le 21 septembre 2015

**Objet: Vingtième réunion du Groupe régional AFI de Planification et de Mise en œuvre (APIRG/20) (Yamoussoukro, Cote d'Ivoire, 30 novembre - 2 décembre 2015)**

**Suite à donner: Bien vouloir confirmer votre participation au plus tard le 30 octobre 2015**

Madame, Monsieur

1. J'ai l'honneur de vous informer que le Groupe régional de planification et de mise en œuvre (APIRG) tiendra sa vingtième réunion du 30 novembre au 2 décembre 2015, à Yamoussoukro, Cote d'Ivoire.
2. L'ordre du jour provisoire et les notes explicatives sur le projet d'ordre du jour de la réunion sont en Pièces Jointes A1 et A2 de la présente lettre. Un bulletin d'information indiquant le lieu exact de la réunion et contenant une liste des hôtels suggérés vous sera fournie en temps utile. La réunion se déroulera en anglais et en français, et la documentation sera publiée dans ces deux langues. Votre Administration/Organisation est invitée à prendre part à cette importante réunion
3. Comme vous le savez, la réunion APIRG/19 avait formulé un certain nombre de conclusions et décisions contenues dans son rapport. Le rapport de cette réunion vous avait été transmis par les bureaux régionaux de l'OACI accrédités auprès de vos Etats respectifs, et peuvent être téléchargés depuis les sites Internet publics de l'OACI (<http://www.icao.int/esaf> and <http://www.icao.int/wacaf>). Par la suite, diverses mesures ont été prises par la Commission de la Navigation Aérienne (ANC). Par conséquent, une partie importante de l'ordre du jour de la réunion APIRG/20 examinera l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG/19 ainsi que les conclusions et décisions pendantes d'APIRG.
4. La réunion APIRG/20 devra aussi examiner l'état de mise en œuvre du Plan de mise en œuvre de la navigation aérienne pour l'Afrique et l'Océan indien qui a été adopté par la réunion APIRG/19 sous sa Décision 19/06 (Adoption du Plan de mise en œuvre du système de la navigation aérienne de la Région AFI aligne avec les mises à niveau par blocs du système de l'aviation).
5. La documentation de la réunion est en cours de préparation sur la base des rapports des organes subsidiaires d'APIRG, à savoir les sous-groupes AOP, ATM/AIM/SAR, CNS et MET et sera disponible sur les sites Internet de l'OACI (<http://www.icao.int/esaf> et <http://www.icao.int/wacaf>). En présentant leurs rapports, les sous-groupes mettront un accent particulier sur les aspects ci-après, entre autres questions pertinentes relatives à leurs domaines respectifs :

...../2

- a) Etat de mise en œuvre des programmes de travail des sous-groupes et des équipes de travail ou groupes de travail y associés tels que définis par l'APIRG ;
- b) Liens entre les programmes de travail des sous-groupes et les modules des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (Bloc 0) et les objectifs de performance régionaux;
- c) Identification et élaboration des projets en se basant sur les mises à niveau par blocs du système de l'aviation (Bloc 0) et les objectifs de performance régionaux; et
- d) Examen de la structure du nouveau Plan de navigation aérienne électronique (eANP) et préparation des éléments à soumettre à l'adoption d'APIRG.

6. En tenant compte du rapport de la réunion extraordinaire de l'APIRG (APIRG/EO, Lusaka, Zambie, 10-11 juillet 2014), la réunion APIRG/20 examinera particulièrement et établira les actions nécessaires à la mise en œuvre de ses nouvelles structures et méthodes de travail. Le rapport de la réunion APIRG/EO vous avait aussi transmis par les bureaux régionaux de l'OACI, et peut être téléchargé depuis les sites Internet publics de l'OACI (<http://www.icao.int/esaf> et <http://www.icao.int/wacaf>). Ainsi que vous pourrez le constater, ce rapport fournit, entre autres, des renseignements détaillés sur les critères et modalités établis pour la désignation des experts des Etats pour appuyer le travail des nouveaux organes auxiliaires de l'APIRG.

7. Votre Administration/Organisation est encouragée à contribuer aux délibérations de la réunion APIRG/20 sous forme de notes de travail et d'information (WP/IP) sur les points inscrits à l'ordre du jour provisoire. En vue de faciliter la préparation de la réunion, les participants sont priés de transmettre leurs documents au Secrétariat par e-mail aux adresses suivantes: [icaoesaf@icao.int](mailto:icaoesaf@icao.int) et copie à : [icaowacaf@icao.int](mailto:icaowacaf@icao.int) au plus tard le 30 octobre 2015 et, si possible, en anglais et en français. Les documents reçus après cette date seront distribués uniquement dans la langue dans laquelle ils ont été reçus, sans traduction, conformément à la Décision 11/23 d'APIRG. Les notes de travail ne seront pas distribuées pendant la réunion. Les participants sont par conséquent encouragés à apporter avec eux des appareils électroniques appropriés pour faciliter l'accès à l'Intérêt.

8. Je voudrais aussi porter à votre connaissance que la réunion APIRG/20 sera immédiatement suivie de la troisième réunion du Groupe RASG-AFI (RASG-AFI/3), laquelle est prévue du 3 au 4 décembre 2015.

9. Votre Administration/Organisation est priée de bien vouloir confirmer sa participation à la réunion APIRG/20 dès que possible, au plus tard le 30 octobre 2015, en fournissant les noms et fonctions des membres de votre délégation, et en remplissant et en retournant la fiche d'inscription figurant en Pièce jointe B.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



**Barry Kashambo**  
**Directeur régional**  
**Bureau Afrique orientale et australe**  
**et Secrétaire de l'APIRG**

**Pièces jointes:** A1 : Ordre du jour provisoire  
A2 : Notes explicatives sur l'ordre du jour provisoire  
B : Fiche d'enregistrement